

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

L'an deux mille quatorze, et le 15 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/12/2014,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel
MARTIN, M. Guy SVELON, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Laurent BOSSÉ,
M. Philippe VERNIER, M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre
PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU (a donné son pouvoir
à M. Laurent BOSSÉ), Mme Isabelle JAVAUX, M. Pascal PLANCHANT.

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Daniel MARTIN a été élu secrétaire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 24
novembre 2014, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets suivants
figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ DÉCISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies	300,00 €	
TOTAL D 011: Charges à caractère général	300,00 €	
D 2111-78 : P.L.U.	15 000,00 €	
D2158-56 : matériel		15 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	15 000,00 €
D 657362 : CCAS		300,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		300,00 €

II/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjoint
Technique principal de 1ère classe fait valoir ses droits à la retraite à partir
du 1er avril 2015, et propose de créer un poste d'Adjoint Technique pour le
remplacer.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe stagiaire à raison
de 35 heures par semaine à compter du 15 mars 2015, rémunéré sur la
base de l'indice brut 330,

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2015
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de recruter la personne de son choix et de signer les actes correspondants.

III/ ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus pour l'entretien des chaudières, chauffages et pompe à chaleur de l'ensemble des bâtiments communaux des entreprises suivantes :

- VAN MEER pour un montant total de 1 235,93 € T.T.C.,
- FASILLEAU pour un montant total de 451,20 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise que les devis de l'entreprise VAN MEER comprennent une visite supplémentaire de dépannage pour la pompe à chaleur du Gîte d'étape qui n'est pas proposée dans le devis de l'entreprise FASILLEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise FASILLEAU d'un montant de 451,20 € T.T.C. et charge Monsieur le Maire de le signer.

IV/ ACQUISITION DES DETECTEURS DE FUMÉE POUR LES ADMINISTRÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été annoncé lors de la propagande électorale que la commune ferait l'acquisition de détecteurs de fumée pour les administrés.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté ministériel du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du Code de la construction et de l'habitation qui indique tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée au plus tard le 8 mars 2015.

M. le Maire présente les tarifs de détecteurs de fumée relevés dans plusieurs magasins :

- Bricomarché : 11,90 € T.T.C.,
- Castorama : 7,90 € T.T.C.,
- Leroy Merlin : 9,90 € T.T.C. le lot de deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 630 détecteurs de fumée chez Leroy Merlin pour un montant de 3 118,50 € T.T.C. afin d'en distribuer un par foyer.

V/ FLEURISSEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE ET DU GÎTE D'ÉTAPE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la palette végétale d'un montant de 1 485 € T.T.C. pour la fourniture de végétaux à installer aux abords de l'église et du Gîte d'étape.

VI/ MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICATS INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE ET LOIRE (S.I.E.I.L.)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à

l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 17 octobre 2014,
- Vu les statuts modifiés du SIEIL,
- Approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h15.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	Absente excusée
M. AUGU Stéphane	Absent excusé
M. SVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	Absent excusé
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 15 décembre 2014

M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	